

La Gazette

Saint-Quentin-en-Yvelines

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
À SQY, LES LAURÉATS DE LA 7E ÉDITION DU BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE SONT NOMBREUX
Actu page 8

Réouverture réussie pour le musée national de Port-Royal des Champs

Dossier page 2
Depuis sa réouverture lors du week-end des journées du patrimoine après 2 ans de travaux de rénovation et d'extension, ce musée situé à Magny-les-Hameaux a attiré près de 5 000 visiteurs.



COIGNIÈRES
Un vide-grenier permanent s'est installé dans la commune
Actu page 6

- TRAPPES**
Le fondateur de Déclic théâtre, nommé professeur à la Star Academy **Page 4**
- YVELINES**
Deux ministres « Yvelinois » dans le nouveau gouvernement Lecornu **Page 6**
- GUYANCOURT**
Ligne 18 : des opérations de compensation écologique à la Mare Jarry **Page 8**
- FAITS DIVERS**
La police de Plaisir et des Clayes se dote de caméras piétons **Page 10**
- BASKETBALL**
L'ESC Trappes SQY basket tente désormais de survivre en Prénationale **Page 12**
- CULTURE**
Guyancourt : Yann Arthus-Bertrand vient présenter son exposition **Page 14**

LES CLAYES-SOUS-BOIS
LA VILLE VA VERBALISER LES CONDUCTEURS QUI N'ONT PAS DE DISQUE DE STATIONNEMENT
Actu page 4



SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
Le réseau Femmes des territoires crée une antenne à SQY
Actu page 4



COIGNIÈRES
Municipales : le maire Didier Fischer candidat pour un dernier mandat
Actu page 7



En 2025, profitez d'une

visibilité optimale

auprès d'un large lectorat hebdomadaire.

Contact : pub@lagazette-sqy.fr

La Gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines
12, avenue des Prés - 78180 Montigny-le-Bretonneux

MAGNY-LES-HAMEAUX

Réouverture réussie pour le musée national de Port-Royal des Champs

► ALEXIS CIMOLINO

Depuis sa réouverture lors du week-end des journées du patrimoine après 2 ans de travaux de rénovation et d'extension, ce musée situé à Magny-les-Hameaux a attiré près de 5 000 visiteurs.

Tout nouveau, tout beau. Après 2 ans de fermeture pour travaux de rénovation et d'extension, le musée national de Port-Royal des Champs, à Magny-les-Hameaux, a rouvert le 20 septembre dernier, à l'occasion du week-end des Journées du patrimoine. Un moment attendu par de nombreux visiteurs, et qui a attiré les foules.

« Depuis la réouverture aux Journées du patrimoine, on est vraiment très contents des retours, d'abord qualitativement, car tous les retours sont très positifs sur la démarche globale de rénovation du musée, et deuxièmement car les chiffres de fréquentation sont là, se réjouit Nathalie Genet-Rouffiac, directrice et conservatrice du musée (en fonction depuis juillet 2024), rencontrée sur place le 8 octobre. On a eu un peu moins de 3 000 personnes pour les Journées du patrimoine, mais le week-end [du 4 et 5 octobre] par exemple, le dimanche, on a eu plus de 600 personnes. » Elle estimait que l'« on doit être sur la base de 4 000 à 5 000 visiteurs » une vingtaine de jours après la réouverture, soit « la version haute de nos espérances ».

Pour rappel, Port-Royal des Champs s'étend sur 32 ha et est composé de 2 sites : le site des ruines de l'abbaye (datant du XIII^e siècle, haut lieu de la contestation janséniste au XVII^e siècle, et détruite sur ordre du roi Louis XIV en 1710), et celui des Granges, où figurent le musée et les jardins. Ces derniers sont restés accessibles durant les travaux, seul le musée était fermé. Et les visiteurs qui le fréquentaient dans son ancienne version peuvent découvrir un lieu transformé, qui a toutefois su conserver sa vocation et son identité.

« Ceux qui connaissaient l'ancien musée retrouvent ce qui faisait la richesse du musée, c'est-à-dire ses collections, mais avec un effort de mise en valeur esthétique et intellectuelle important, et ceux qui ne connaissaient pas découvrent un musée accessible à des gens qui ne sont pas des hyper spécialistes du jansénisme et qui leur donne à comprendre ce qu'a été la vie de cette abbaye, la question du jansénisme dans l'histoire de France... », affirme la directrice.

Et pourtant, ces travaux étaient loin d'être une évidence. « C'est un



12 salles sont accessibles, soit beaucoup plus qu'auparavant. Certains nouveaux espaces ont été aménagés, dont un où trône une maquette représentant ce qu'était l'abbaye. Au total, 300 œuvres sont exposées dans le musée.

projet qui remonte à une bonne dizaine d'années, qui a pris beaucoup de temps à mûrir, qui a connu des aléas, y compris le fait que à un moment donné, la question du maintien des travaux s'est posée », rappelle Nathalie Genet-Rouffiac.

Nouvel accueil, rénovation des bâtiments, restauration des œuvres, parcours de visite repensé

Le chantier, finalement, s'est bel et bien déroulé, en 2 phases. La 1^{re} a consisté en la création d'un nouvel accueil, avec un déplacement de l'ex-espace d'accueil au plus près du musée. La 2^e phase concernait la rénovation de tous les espaces d'exposition et de tout le parcours permanent. « C'est d'abord une rénovation d'infrastructures, puisque les bâtiments ont été rénovés, tous les systèmes de chauffage ont été revus, [...] et on a créé les conditions d'un accès pour les PMR, avec un élévateur, qui va jusqu'au 2^e étage », détaille la directrice.

Car le musée est désormais sur 3 niveaux (le 3^e restant toutefois accessible sur rendez-vous), ce qui n'était pas le cas auparavant. Et bien sûr, le parcours de visite a été « à la fois rénové et élargi », puisqu'il y a « aujourd'hui 1/3 de parcours supplémentaire par rapport à auparavant », souligne Nathalie Genet-Rouffiac, évoquant « des espaces qui jusqu'à présent ne faisaient pas partie du parcours de visite, et qui en font maintenant partie ».

1/3 de parcours supplémentaires et 1/3 d'œuvres supplémentaires pré-

sentées par rapport à avant la rénovation, « mais ce n'est pas forcément tout à fait les mêmes ; il y a certaines œuvres de qualité esthétique un peu moindre qu'on n'a pas présentées, précise la conservatrice. En revanche, on a tous ces objets du quotidien qui n'étaient pas présentés. » Parmi eux, des couverts utilisés par les religieuses et datant du XVII^e siècle. « Dans l'histoire du musée, il y a eu une époque où il n'y avait que des livres, puis il n'y a eu que des peintures, et maintenant il y a des livres, des peintures, et des objets du quotidien », glisse la directrice.

Toutes les œuvres, en tout cas, « ont fait l'objet au minimum d'une consolidation et d'un nettoyage, et 90 % d'entre elles ont fait l'objet d'une restauration avant d'être remises en exposition », ajoute-t-elle. Une restauration à près de 300 000 euros, pour un total, tout de même, d'environ 6 millions d'euros, entièrement investis par l'État, pour l'ensemble de la rénovation du musée.

Au total, quelques 300 œuvres sont exposées, dont environ 200 peintures. Parmi elles, celles de 2 artistes phares du musée : Philippe de Champaigne (1602-1674), contemporain de l'âge d'or de Port-Royal et du jansénisme, et Jean Restout (1692-1768), qui est lui « vraiment LE peintre du néo-jansénisme », indique Nathalie Genet-Rouffiac.

« On a abordé cette rénovation avec l'idée qu'on voulait rester fidèles au public qui connaît et l'abbaye de Port-Royal et le jansénisme, ne pas perdre ce public presque « de niche »

qu'on pouvait avoir [...] Mais notre préoccupation, c'est vraiment d'ouvrir le musée à des gens qui ont de l'intérêt pour l'histoire, le territoire, et l'histoire du territoire, ou l'histoire nationale, [...] avec vraiment une volonté de se montrer le plus pédagogue possible », avance la directrice.

Ainsi, « on a fait le choix d'un parcours à la fois autoportant – c'est-à-dire que vous n'avez pas besoin d'un conférencier pour comprendre le musée – et avec plusieurs niveaux de lecture, poursuit-elle. Dans chaque salle, vous avez un panneau de salle qui est à la fois l'introduction globale et le résumé global de ce que vous allez trouver dans la pièce, et qui est tout ce que vous devez avoir compris sur ce qui se passe dans cette pièce. »

Mais 2 autres niveaux de lecture existent. D'abord, celui lié aux thématiques abordées. « Dans chaque salle, il y a plusieurs thématiques qui sont traitées. Et chacune fait l'objet d'un panneau spécifique [...], donc là, on est déjà à un niveau d'explication historique qui est plus détaillé », développe Nathalie Genet-Rouffiac. 3^e niveau de lecture : les cartels, petites étiquettes explicatives disposées à côté des œuvres. « Là, vous avez non seulement le titre, mais une explication de la manière dont l'œuvre est constituée, la symbolique, donc on est dans une analyse de nature histoire de l'art, affirme la directrice. Mais quelqu'un peut très bien se dire « Je visite le musée en ne lisant que le panneau de salle ». Chacun peut s'approprier la visite à sa manière. »

Une visite s'effectuant suivant un parcours chronologique. « On part du XIII^e siècle pour rappeler que l'abbaye est une abbaye médiévale. La partie médiévale n'existait pas, elle est enfin présente, et on a des pièces archéologiques alors qu'il n'y en avait pas jusqu'à présent dans le musée. Après, on sait que, à terme, notre ambition est plutôt de développer cette dimension archéologie sur le site même des ruines de l'abbaye [...]. Mais on a tenu à remettre dans le temps long et le contexte long l'histoire de l'abbaye et du jansénisme, explique la conservatrice. Après, très rapidement, on va surtout se concentrer sur le moment où Port-Royal est à son apogée, c'est-à-dire le XVII^e siècle, et ensuite sur tout ce qui se passe après la disparition de l'abbaye, et comment Port-Royal, à travers le

jansénisme, devient un symbole de résistance à l'absolutisme... »

Une visite qui nous donne à voir des espaces nouvellement aménagés. On peut par exemple citer un espace à l'entrée de la 1^{re} salle de visite, présentant une chronologie (retracant l'histoire de Port-Royal de 1204 à 2025), et où trône une maquette du XIX^e siècle qui représentant l'abbaye dans son intégralité. Une autre salle, une ex-chapelle qui servait de PC de sécurité avant la rénovation, abrite le masque funéraire de la mère Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal. Mais attention, « on est un musée laïc et républicain », tient à insister Nathalie Genet-Rouffiac. Elle illustre son propos par l'exemple de la niche de l'ex-chapelle privée, où on ne trouve pas d'objet religieux.

Ambition à terme de mieux relier le musée aux ruines de l'abbaye

12 salles sont ouvertes à la visite, réparties à la fois sur les 2 niveaux du bâtiment du XVII^e et sur le 1^{er} niveau du bâtiment du XIX^e siècle. Pour la somme de 6 euros en plein tarif (4,50 euros en tarif réduit, gratuit pour les moins de 18 ans et même pour les jeunes de 18 à 26 ans citoyens européens), les visiteurs peuvent accéder au musée et aux jardins, tandis que le site des ruines de l'abbaye est lui accessible gratuitement. Sur l'ensemble du domaine, il est prévu de rafraîchir et repenser la signalétique. Autre ambition, à plus long terme : mieux relier les 2 sites, aujourd'hui raccordés par les fameuses 100 marches.

« Pour des marcheurs, tout va bien, mais pour le public moins sportif, c'est plus compliqué, confie Nathalie Genet-Rouffiac. Et on est vraiment séparés par des murs (une porte sépare également les 2 sites, elle est seulement ouverte le week-end, Ndlr). On voudrait travailler sur l'idée de parcours sur le site des Granges, avec un parcours à travers les jardins, des chemins avec des lacets moins difficiles, avec des cheminements qui mèneraient en bas. » L'idée de faire venir des foodtrucks et de quoi s'asseoir sur le site des Granges, et aussi d'attirer des entreprises pour des séminaires, est également dans les tuyaux. ■

Risque d'inondation : votre kit d'urgence est-il prêt ?

Un quart des Français¹ vivent dans une zone inondable, à proximité d'une rivière ou en bordure de mer avec un risque de submersion marine. Les inondations ne se limitent cependant pas à ces territoires : des pluies torrentielles peuvent provoquer localement une montée rapide des eaux. Il est donc nécessaire de s'y préparer, notamment en prévoyant un kit d'urgence. Une mesure aussi simple qu'indispensable.



Un risque qui nous concerne tous

« Près de la moitié des Français ont déjà été confrontés à une inondation et le risque inquiète 37 % d'entre eux² », note Alain-Marc Chesnier. « Pourtant, seuls 56 % pensent être bien préparés à faire face à un tel risque. » Les incertitudes climatiques favorisent malheureusement le risque d'inondation. Aussi, « il est primordial que chacun sache réagir, et que tous les foyers français préparent leur kit d'urgence. » conclut-il.



Alain-Marc Chesnier, Président de la commission Accidents de la vie courante d'Assurance Prévention.

L'inondation fait partie des risques majeurs qui inquiètent les Français. Si ce risque demeure difficile à éviter, il peut être anticipé : quelques précautions et les bons comportements vous permettront d'en limiter les conséquences.

Informez-vous

18,5 millions de Français¹ sont exposés aux risques d'inondation. Mais le changement climatique change la donne et des précipitations diluviennes ont récemment frappé des villes qui se pensaient jusque-là à l'abri d'une brutale montée des eaux.

Face au risque d'inondation, se renseigner auprès de sa mairie, rester à l'écoute des alertes météorologiques et être attentif aux communiqués des pouvoirs publics permet d'éviter d'être totalement démuni. Certaines mesures peuvent aussi être prises, comme vider son sous-sol, mettre hors d'eau les produits polluants (solvants, peintures...), couper les compteurs (électricité, gaz), installer des protections devant les portes (sacs de sable, batardeaux) et surélever ses meubles.

Préparez votre kit d'urgence

Quand l'eau menace, les autorités peuvent vous conseiller de quitter immédiatement votre domicile ou d'y rester dans un premier temps. C'est pourquoi il est prudent d'avoir prévu une zone refuge – une pièce si possible en étage et dotée d'une issue (fenêtre ou trappe dans le toit) – où vous serez en sécurité et pourrez attendre les secours. Il est recommandé d'avoir préparé un kit d'urgence pour gérer au mieux la situation. Ce kit

est à ranger dans votre zone refuge. Il doit être facile d'accès et son contenu est à vérifier une fois par an.

Les indispensables du kit d'urgence :

- Bouteilles d'eau (6 litres par personne),
- Denrées non périssables ne nécessitant pas de cuisson (conserves, biscuits, compote, fruits secs, etc.),
- Outils de base : couteau multifonctions, ouvre-boîte, tournevis, etc.),
- Trousse de premier secours : désinfectant, pansements, compresses, etc.),
- Radio à piles,
- Lampe de poche,
- Lunettes de vue (paire de rechange),
- Médicaments,
- Double des clés (maison et voiture),
- Photocopies de vos papiers d'identité et de l'argent liquide dans une pochette étanche,
- Chargeur de téléphone portable.

N'oubliez pas votre téléphone. Emportez aussi des jeux et de la lecture car le temps pourrait vous sembler long !

Les bons réflexes à adopter... et ceux à éviter

À moins que les secours ne vous y invitent, ne vous déplacez ni en voiture, ni à pied : 30 centimètres d'eau suffisent à emporter véhicules et piétons. N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les établissements scolaires sont préparés et ils y sont en sécurité. Évitez également de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux.

Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et soupiraux, ouvrez portails et volets s'ils sont

électriques, puis regagnez votre zone refuge en attendant la fin de l'alerte.

Vivre une inondation est une expérience traumatisante. Elle occasionne souvent d'importants dégâts, endommagement des infrastructures et détruit des souvenirs. Toutefois, l'adoption de bons comportements, une zone refuge adaptée, la préparation d'un kit d'urgence et la solidarité de tous aident à mieux vivre cette épreuve et à limiter son impact.

L'association Assurance Prévention s'associe à la journée nationale du 13 octobre « tous résiliants face aux risques ». Avec son partenaire la Mission Risques Naturels (MRN), Assurance Prévention diffuse des messages de prévention sur l'inondation et les risques naturels. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site assurance-prevention.fr

(1) Chiffres clés des risques naturels - SDES - Édition 2023.

(2) Étude Harris Interactive pour l'association Assurance Prévention - septembre 2025.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Le réseau Femmes des territoires crée une antenne à SQY

Ce réseau national de femmes créatrices d'entreprises a ouvert le 30 septembre à SQY sa 21^e antenne en Île-de-France.

► ALEXIS CIMOLINO

Femmes des territoires, réseau associatif d'entraide fondé en 2019 et à destination de femmes souhaitant créer leur entreprises, ou l'ayant déjà créée, s'implante à SQY. Depuis, le 30 septembre, a été officiellement créée dans l'agglomération une antenne de ce réseau national, actée par une réunion de lancement au SQY cub, à Guyancourt.

Ainsi, l'objectif de cette réunion, outre l'officialisation de cette antenne saint-quentinoise (qui vient s'ajouter aux 20 antennes en Île-de-France, région la plus pourvue du réseau), est « aussi de présenter ce qu'on peut faire dans l'antenne, car beaucoup de personnes ne connaissent pas Femmes des territoires », explique Sandrine Andrawos, l'une des 3 coordinatrices de l'antenne de SQY. « Il y en a quelques unes qui sont dans d'autres antennes et qui sont venues car ça intéresse d'être implantées à SQY, mais beaucoup ne nous connaissent pas, donc l'idée, c'est

de présenter le réseau, et de donner les prochaines dates », poursuit-elle.

Au total, Femmes des territoires compte 90 antennes en France, soit 3 000 adhérentes. Dans les Yvelines, l'antenne de SQY vient s'ajouter aux antennes déjà en place, à Versailles, Rambouillet, Chatou et Conflans. Ses 3 coordinatrices sont elles-mêmes entrepreneuses. Aline Grégoire est magnétiseuse à Rambouillet, spécialisée pour les enfants et ados. Elle a eu « envie de partager cette expérience et faire en sorte que d'autres femmes continuent dans l'entreprise grâce à cette association ». Sandrine Andrawos est coach et travaille la confiance en soi avec des enfants, ados et jeunes adultes, de 3 à 25 ans, après une expérience de professeur des écoles. Béatrice Lebec travaille depuis 6 ans dans le domaine de la beauté et du bien-être, « et en même temps, j'aide les femmes à rentrer dans l'entrepreneuriat, donc je suis un peu



De gauche à droite : Aline Grégoire, Béatrice Lebec et Sandrine Andrawos, les 3 coordinatrices de l'antenne de SQY, aux côtés de la coordinatrice nationale, Marine Cossou.

business coach », après une reconversion professionnelle, confie-t-elle. « C'est ça que je veux promouvoir, que les femmes osent », ajoute la coordinatrice.

Toutes les 3 ont souhaité implanter une antenne de Femmes des territoires à SQY, après avoir, pour certaines, adhéré au réseau ailleurs. « On vit à SQY, chacune dans une ville différente, et l'idée, c'était vraiment de s'implanter dans le territoire, et d'avoir un réseau de femmes au niveau local qu'on voit régulièrement, avec qui on se motive pour grandir ensemble », avance Sandrine Andrawos, qui était notamment à l'antenne de Versailles avant de déménager à Montigny-le-Bretonneux. D'autant que le territoire saint-quentinois est propice à ce type de développement. « Il y a pas mal d'innovation et des grosses entreprises, et il y a beaucoup de femmes qui ont des

plus petites entreprises, mais avec une belle vocation aussi, et l'idée est aussi de se motiver et de faire grandir nos propres entreprises », souligne-t-elle.

Les 3 coordinatrices de Femmes des territoires SQY s'appuient sur 3 valeurs qu'elles souhaitent véhiculer : courage, sororité et confiance. Elles animeront plusieurs rendez-vous prochainement, dont un petit déjeuner le 21 octobre de 9 h 30 à 11 h 30 au café La Providence, à Voisins-le-Bretonneux. Les personnes souhaitant rejoindre Femmes des territoires bénéficient d'un mois sans engagement gratuit. Ensuite, une adhésion annuelle de 80 euros est demandée (40 euros pour les personnes bénéficiaires de minimas sociaux). Détails sur les activités du réseau et les modalités d'inscription sur femmesdes-territoires.fr. ■

TRAPPES « Papy », fondateur de Déclic théâtre, nommé professeur à la Star Academy

« Papy » fondateur de la compagnie Déclic théâtre, sera le prof de théâtre de la 13^e saison de la Star Academy, qui s'ouvre le 18 octobre.

Les inconditionnels de la Star Academy vont apercevoir son visage dans le télé-crochet de TF1, qui reprend le 18 octobre. Alain Degois, alias « Papy », sera le nouveau professeur de théâtre dans cette 13^e saison, rapporte 78actu. Il succède au Belge Hugues Hamelynck. « Ils sont venus me chercher avant l'été. Ils cherchaient un profil d'improvisation, de découvreur de talents et d'homme de théâtre », raconte-t-il auprès de nos confrères. « Papy » est notamment le cofondateur de la compagnie Déclic théâtre, basée à Trappes et spécialisée dans le théâtre d'improvisation. Il y a entre autres révélé des artistes comme Jamel Debbouze, Issa Dombia, Arnaud Tsamère, Sophia Aram ou encore Alban Ivanov. Désormais âgé de 68 ans, « Papy » est aujourd'hui metteur en scène et a fondé à Trappes l'association AMILIT (Association du match d'improvisation littéraire et d'improvisation théâtrale). Concernant sa participation comme prof à la « Star Ac », il évoque au site internet yvelinois un « choix inhabituel » et « un défi ».

TRAPPES Le magasin Franprix situé en centre-ville a rouvert ses portes

Le magasin Franprix, situé dans l'avenue Paul Vaillant-Couturier, à Trappes, est de nouveau accessible aux habitants.

Bonne nouvelle pour les Trappistes. La ville de Trappes a indiqué sur sa page Facebook que le magasin Franprix se trouvant en centre-ville, avenue Paul Vaillant-Couturier, à quelques pas du cinéma Omar Sy, a rouvert ses portes depuis le mardi 7 octobre. « La Ville a échangé avec la franchise, qui confirme la réouverture du magasin dès mardi [7 octobre]. Tous les emplois seront maintenus et de nouveaux moyens seront déployés pour redonner vie à la supérette », a précisé la municipalité. Sur le post relatif à cette réouverture, les habitants se montrent partagés. Certains semblent satisfaits : « Merci pour l'information », quand d'autres expriment un certain mécontentement mettant notamment en avant « des prix trop chers ».

■ EN BREF

LES CLAYES-SOUS-BOIS La Ville va verbaliser les conducteurs qui n'ont pas de disque de stationnement

Après une consultation menée auprès de la population, la ville des Clayes a décidé de supprimer le stationnement payant et d'instaurer, à la place, des zones bleues réglementées.



Le stationnement payant a été arrêté aux Clayes au profit de zones bleues, où l'utilisation d'un disque de stationnement est obligatoire.

Depuis la rentrée scolaire, les règles du stationnement aux Clayes-sous-Bois ont changé. En effet, suite à une consultation citoyenne, le stationnement payant a été arrêté au profit de zones bleues (lire notre édition du 2 septembre). La municipalité procède donc actuellement à la suppression des horodateurs et

réalise les marquages au sol, ainsi que la mise en place de la signalétique correspondante, sur les zones de stationnement concernées.

Mais attention toutefois. Jusqu'à maintenant, une certaine tolérance était acceptée en raison de la période transitoire, comme en

témoigne la Ville sur son site internet : « Nos agents de surveillance de la voie publique distribuent sur les pare-brises des voitures stationnées en ville des flyers indiquant que le stationnement est de nouveau réglementé en zone bleue sur la commune ». Mais la tolérance s'arrête le 15 octobre.

À partir de cette date, les automobilistes qui oublieraient d'utiliser un disque de stationnement en zone bleue seront verbalisés. « Le dépassement de la durée autorisée, l'absence de disque ou l'utilisation d'un disque non conforme ou illisible est passible d'une contravention de 2^e classe sur le fondement du Code de la route », met en garde la municipalité. Pour information, le stationnement en zone bleue dans la commune est désormais autorisé gratuitement pendant 1 h 30, du lundi au vendredi de 6 h 30 à 18 h 30. En dehors de ces horaires, il reste gratuit. ■

LA VERRIÈRE

Un village santé dans la commune ce jeudi

Ce dispositif mis en place par la municipalité et Les Résidences s'installera dans le quartier d'Orly parc le 16 octobre.

La municipalité de La Verrière et le bailleur Les Résidences se mobilisent pour permettre aux habitants de la commune d'accéder aux soins. Ainsi, un village santé sera installé le 16 octobre, de 13 h 30 à 17 h 30, au niveau du centre commercial d'Orly parc. Un dispositif itinérant d'information et de prévention qui « permettra aux habitants de rencontrer des professionnels de santé, d'échanger et de s'informer sur le dépistage, les soins, et les gestes pour préserver sa santé », indique la Ville.



■ EN IMAGE

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Une fresque sur un transformateur électrique

Oktagon. C'est le nom de l'œuvre à admirer sur un transformateur Enedis rue des Coquelicots, dans le quartier des Prés, à Montigny-le-Bretonneux. Une fresque réalisée par des jeunes du Conservatoire des arts de la commune, rapporte la municipalité sur Facebook. « Le projet est né d'une volonté d'illuminer l'espace urbain par des formes et de la couleur, indique le descriptif de l'œuvre. Le transformateur d'Enedis présentait, par sa forme octogonale imprévue, une inspiration poétique, un appel à peindre la couleur joyeuse et à l'animer de créatures et d'animaux fantastiques. » « Peinture et pinceaux en main, les élèves faisaient leur rentrée sur place samedi [27 septembre] en compagnie de leur professeur, précise la Ville. Vous pouvez les croiser à nouveau les prochains mois dans leur projet de donner vie à cet octogone singulier. »

SQY Trois répar'cafés à venir en octobre à SQY

Des répar'cafés vont être organisés à Élancourt, Plaisir et Voisins, respectivement les 15, 18 et 25 octobre.

À SQY, des répar'cafés ont régulièrement lieu dans plusieurs municipalités. Durant ce mois d'octobre, trois de ces rendez-vous participatifs de réparation, où des personnes ont besoin de réparer des objets du quotidien (vélo, jouets, vêtements, ordinateur...), vont avoir lieu. Le 1^{er} à Élancourt, le 15 octobre, de 14 h à 17 h 30, dans l'annexe de l'Agora, dans le quartier des Petits Prés. Il sera tenu par les bénévoles de l'association Répar'tout & Cie. Ensuite, à Plaisir, le 18 octobre, de 14 h à 17 h, l'association Plaisir en transition en organise un dans l'ancien restaurant du château.

« Un seul objet par personne est accepté », précise la commune. Enfin, le troisième, appelé Répar'kafé, va se tenir le 25 octobre, de 9 h à 12 h, à la Maison du Mérantais, à Voisins. « [Il] revient en force avec un nouveau souffle. Après une 1^{re} version portée par un passionné, Philippe, le projet renaît sous une forme plus structurée », mentionne la Ville.

**Vous êtes entrepreneur,
commerçant, artisan,
vous désirez passer votre publicité
dans notre journal ?**



Faites appel à nous !

pub@lagazette-sqy.fr

COIGNIÈRES

Un vide-grenier permanent s'est installé dans la commune

Dans mon vide-grenier est ouvert depuis le 19 avril dernier à Coignières. Le magasin propose à des clients de louer un stand pour vendre les produits qu'ils désirent.

► PIERRE PONLEVÉ



Mina Chekir dans le magasin Dans mon vide-grenier, devant des jouets pouvant notamment satisfaire des enfants à l'approche des fêtes de fin d'année.

Dans mon vide-grenier a ouvert ses portes le 19 avril, au 37 rue des Broderies, à Coignières. À l'instar d'Underuse (lire notre édition du 23 septembre), cette boutique, fondée et gérée par Mina Chekir, accompagnée de son mari, met en valeur les articles de 2^{de} main en proposant à des particuliers de louer des stands pour y vendre les objets de leur choix.

D'une superficie de 600 m², le magasin, bien agencé, propose 200 stands à la location, mais également du rachat cash et du dépôt-vente. « Nous sommes déjà installés à Vernouillet, en Eure-et-Loir, depuis 2 ans. C'est notre 2^d vide-grenier permanent ici. On a été nommés

Talent des cités, à Vernouillet, et on a été reçus à l'Élysée par le président de la République. Et j'ai été élue parmi les 101 femmes entrepreneurs de France. C'était un honneur pour moi, qui ai toujours aimé chiner depuis toute petite avec mes parents », se félicite la gérante.

Le magasin propose donc de louer un stand, avec 3 types différents (un stand unique avec des étagères, un stand penderies pour les vêtements, ainsi qu'un stand mixte comportant étagères et penderies) à un prix de 15 euros pour une semaine. « Nous avons lancé une promotion à 10 euros par stand en juillet et, comme cela a très bien fonctionné, nous la remettons

en place et nous réfléchissons à laisser le prix à 10 euros », poursuit-elle.

Chaque exposant vend ainsi les objets de son choix, offrant une grande diversité de produits dans le magasin, allant des vêtements aux meubles, en passant par les objets de décoration ou encore les outils de bricolage... Pour suivre en temps réel leur espace de vente, les clients bénéficient d'une plateforme en ligne. « Ce qui se vend le plus, c'est la vaisselle, les vinyles, et tout ce qui est vintage. C'est vraiment demandé. Les jouets aussi marchent bien. Et, par rapport à des enseignes en ligne, là, les acheteurs peuvent palper l'objet et l'avoir entre les mains, explique Mina. Tout ce qui est en bon état, propre et fonctionnel peut être vendu. On teste tous les produits. L'objectif, c'est vraiment de donner une 2^{de} vie à de nombreux articles ». La commission que prélève l'enseigne sur les ventes est de 30 %, quel que soit le montant vendu.

Des cabines d'essayage sont prévues prochainement, et des vitrines à l'en-

trée du magasin exposent les objets de valeur, ou ceux sur lesquels on ne peut pas mettre d'antivol (sacs, parfums, bijoux...). Par ailleurs, en plus de la location de stands, l'enseigne s'occupe également d'organiser des vide-maisons. « On propose aussi un service pour vider les maisons gratuitement, vu que même Emmaüs ne se déplace plus. C'est utile par exemple pour des personnes qui déménagent et qui veulent se débarrasser de leurs meubles et objets, sans pour autant devoir les jeter. On va faire une 1^{re} visite, et on voit si c'est rentable pour nous, car il faut notamment payer le camion. Ensuite on débarrasse la maison et on fait un tri ».

« Ce qui doit partir en déchetterie, nous l'emmenons, et on met en vente les objets qui peuvent être récupérés. Pour l'instant, nous en avons fait 3. Les gens préfèrent que ce soit repris et vendu à d'autres », précise son mari, Mokrane. « Finalement, c'est plus qu'un vide-grenier, c'est un espace de rencontre. Des retraités viennent et ça leur permet de voir du monde, de socialiser », conclut sa femme.

La boutique est ouverte du mardi au samedi de 10 h 30 à 18 h 30 et le dimanche après-midi de 14 à 18 h 30. Pour obtenir plus d'informations, rendez-vous sur le site internet coignieres.dansmonvidegrenier.fr. ■

TRAPPES

Un forum des entrepreneurs a lieu ce mardi

Le mardi 14 octobre, de 13 h à 17 h, un forum des entrepreneurs est organisé à Trappes, salle Jean-Baptiste Clément.

Un forum des entrepreneurs se tient ce mardi 14 octobre, de 13 h à 17 h, à la salle Jean-Baptiste Clément, à Trappes. Organisé par la pépinière et le village d'entreprises Chrysalead, accompagnés de leurs partenaires Adie et Positiv, ce forum des entrepreneurs a pour objectif « de promouvoir l'esprit entrepreneurial et de permettre à celles et ceux qui ont une idée, un projet ou une entreprise, d'échanger avec des experts de la création, de la reprise et en développement d'entreprise », précise la municipalité sur son site internet. Au programme de cette demi-journée, de nombreuses rencontres, dont une table ronde sur le thème « L'entrepreneuriat : un levier de développement local », de 14 h 30 à 15 h 15, à laquelle participera le maire Génération.s de Trappes, Ali Rabeh. Une tombola est également prévue à 16 h 30. Informations sur le site internet trappes.fr.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

L'Agglomération adhère au dispositif d'archivage électronique Syn'archives

Lors du conseil communautaire du 25 septembre, a été votée la participation de SQY au projet mutualisé d'archivage électronique Syn'archives, porté par les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

► ALEXIS CIMOLINO

Le Syn'archives. Tel est le nom du projet auquel a adhéré l'agglomération de SQY. Une délibération a été votée lors du conseil communautaire du 25 septembre dernier pour acter la participation de SQY à ce projet mutualisé d'archivage électronique porté par les conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine à travers leur opérateur en charge des services numériques, Seine-et-Yvelines numérique.

« C'est un projet innovant, salue, interrogé par La Gazette après le conseil, Thierry Michel (LR), vice-président de SQY aux finances et aux ressources humaines et 1^{er} adjoint à Élanecourt, qui a présenté la délibération. On constate

aujourd'hui que l'on produit de plus en plus de documents, que la conservation ancienne de l'archivage prend beaucoup de volume. Donc on part maintenant sur de l'archivage électronique. »

Une volonté « de moderniser et de simplifier l'archivage électronique sur nos territoires »

Sur son site internet, Seine-et-Yvelines numérique indique que le Syn'archives est « né de la volonté commune des Archives départementales des Hauts-de-Seine et des Yvelines et de professionnels du bloc communal, de moderniser et de simplifier l'archivage électronique sur nos territoires ». « En associant expertise technique et besoins opérationnels, ce



« Ce qui est bien dans ce projet, c'est que c'est créé par les communes pour les communes, c'est une mutualisation de ressources et de coûts », apprécie notamment Thierry Michel.

projet novateur répond aux besoins spécifiques des collectivités territoriales en matière de conservation et de gestion des archives », poursuit l'opérateur.

« SQY a été pilote, la ville d'Élanecourt a aussi participé, a travaillé sur cette protection, affirme Thierry Michel. Donc ce projet avance, et depuis 2021, SQY fait partie du comité exécutif pour pouvoir trouver les éléments techniques. » « Ce qui est bien dans ce projet, c'est que c'est créé par les communes pour les communes, c'est

une mutualisation de ressources et de coûts, c'est un accompagnement et un service intégrés par les collectivités », apprécie l'élus, qui met en avant des avantages en termes de sécurisation – « on est plus sûrs de ce qu'on va faire » –, de pérennisation, et le fait que l'« on s'inscrit aussi dans cette démarche durable de la transformation ». « Donc [...] on va dans l'innovation, une nouvelle manière de conserver des documents administratifs », résume-t-il. Il évoque une mise en route pour SQY « dans les semaines ou mois à venir ». ■

YVELINES Les Deux ministres « Yvelinois » conservent leur poste

Jean-Noël Barrot et Aurore Bergé conservent leurs postes respectifs de ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et de ministre chargée de l'Égalité femmes-hommes et de la Lutte contre les discriminations.

Sébastien Lecornu, reconduit au poste de Premier ministre le 10 octobre alors qu'il avait démissionné de ses fonctions 4 jours plus tôt, a finalement accepté « par devoir », et dirigera un gouvernement composé de 34 ministres. Parmi eux, 2 Yvelinois, maintenus à leur poste. Aurore Bergé, députée Renaissance de la 10^e circonscription des Yvelines (elle a laissé son siège à sa suppléante Anne-Sophie Ronceret) reste ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. Jean-Noël Barrot (MoDem) conserve lui le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qu'il occupe depuis septembre 2024 (député de la 2^e circonscription des Yvelines, il avait donc laissé sa suppléante Anne Bergantz occuper le poste de parlementaire).

COIGNIÈRES

Municipales : le maire Didier Fischer candidat pour un dernier mandat

Le maire sortant, en fonction depuis décembre 2018 et réélu en 2020, a annoncé sa candidature pour les municipales de mars 2026, mais estime qu'il sera ensuite temps de passer la main.

► ALEXIS CIMOLINO

En poste depuis décembre 2018, le maire DVG de Coignières, Didier Fischer, briguera bien un nouveau mandat lors des élections municipales de mars 2026. L'édile a officialisé sa candidature début octobre dans une lettre adressée aux habitants, et l'a annoncée à la presse le 3 octobre dernier. Ce qui peut paraître tôt pour un maire sortant. « *Moi, je me serais peut-être déclaré plus tard s'il n'y avait pas eu toutes ces rumeurs, ces gens qui m'interrogent, avoue-t-il même. Ça aurait été plutôt janvier.* »

Des rumeurs « *disant "Il ne va peut-être pas se représenter", ou "Il va se représenter mais au bout de 2 ans il partira"* », rapporte l'élus âgé de 68 ans. « *Donc à un moment, il faut mettre un terme au suspense et aux rumeurs* », tranche-t-il. En revanche, il assure que ce sera son dernier mandat : « *Je ne ferai pas un mandat supplémentaire. À un moment, il faut savoir s'arrêter, je n'ai pas envie d'être maire à 80 balais en sucant les fraises.* »



« **À un moment, il faut mettre un terme au suspense et aux rumeurs** », affirme Didier Fischer, qui entend poursuivre « **l'amélioration de la qualité de vie sur la commune** ».

Arrivé à la tête de la commune il y a presque 7 ans, après des municipales partielles, Didier Fischer avait été réélu en 2020 avec 76,70 % des voix, contre 23,29 % pour Xavier Girard (SE), son unique adversaire d'alors. Pour cette nouvelle campagne municipale, silence radio pour l'instant sur une potentielle candidature d'opposition au maire sortant, qui s'apprête lui à achever son 1^{er} mandat complet (après le précédent qui n'a duré que 14 mois), et entend bien convaincre les Coigniériens de lui renouveler leur confiance pour 6 ans supplémentaires. Il s'appuie pour cela sur son bilan.

L'élus met notamment en avant la rénovation de nombreux équipements publics, comme le groupe scolaire Bouvet, le gymnase du Moulin à Vent, l'espace Daudet, la résidence autonomie Les Moissonneurs, l'école Pagnol (changement toitures et huisseries et sécurisation de l'entrée, avant une rénovation plus complète prévue lors du mandat suivant), sans oublier la création d'une aire multisports intergénérationnelle (dont l'ouverture est prévue le 1^{er} novembre). Il mentionne aussi la révision du PLU, la demande d'inscription de l'église au Monuments historiques, ou encore la réfection de toutes les sentes de la ville. « *Près de 90 % des 40 propositions que nous affichions lors de la campagne électorale de 2020 sont honorées* », assure-t-il dans sa lettre aux habitants.

Lors du mandat suivant, Didier Fischer souhaite davantage mettre l'accent, après les rénovations d'ampleur des 6 années passées, sur « *l'amélioration de la qualité de vie sur la com-*

mune », en travaillant par exemple sur « *toutes les questions de voirie, la refonte de l'ensemble des trottoirs de la commune* », mentionne-t-il.

Parmi les axes phares de son programme, la sécurité. « *C'est une question prioritaire que se posent nos concitoyens, donc on y répondra* », affirme le maire, annonçant l'installation de 33 caméras de vidéosurveillance supplémentaires dans la mandature 2026-2032, dans une ville qui en a actuellement 21. Il ambitionne aussi d'étendre le service nocturne des policiers municipaux « *par exemple jusqu'à 22 ou 23 h* » (contre 20 h actuellement), en embauchant « *1 ou 2 policiers municipaux supplémentaires, peut-être au détriment d'1 ou 2 ASVP* », alors que la commune compte aujourd'hui 3 policiers municipaux et 3 ASVP. Le tout pour permettre de « *se déplacer en toute sécurité en ville* », ce qui passe aussi par la sécurité routière, selon l'élus, qui mentionne « *des choses à confirmer ou infirmer* » sur les zones 20 et 30 mises en place, et le renfort de certains points touchés par « *une circulation non négligeable aux heures de pointe, de gens qui évitent la RN 10* ».

Autre thème phare : la poursuite de la transition écologique, à travers notamment l'extension du réseau cyclable, dans une ville qui en a

bien besoin. Didier Fischer entend notamment défendre les intérêts de Coignières dans le Schéma directeur cyclable de SQY et espère que l'Agglomération reprendra la compétence des pistes situées le long de la N 10 et traversant Coignières.

Parmi les autres ambitions du maire, figure le maintien de l'attractivité économique, symbolisé par la requalification des zones d'activités. Un projet à plus long terme, comme l'est encore davantage celui du futur quartier gare, où sortiront de terre 500 à 600 logements, « *mais ça, ça démarrera à 10 ou 15 ans* », tempore le maire, qui prévoit en revanche des constructions immobilières ailleurs dans la commune dans la mandature suivante, afin d'offrir un parcours du logement aux Coigniériens. Notamment sur le petit centre commercial du Village. « *J'espère, dans les 3 ans qui viennent, faire évoluer cet espace, retourner l'ensemble des activités, faire une place, quelque chose de beaucoup plus agréable, et ça peut être l'occasion de faire une petite quarantaine de logements en plus, pour que le projet soit viable* », précise-t-il.

La liste de Didier Fischer sera renouvelée d'1/3 par rapport à 2020. Une réunion publique de lancement de campagne est prévue fin novembre-début décembre. ■

MAGNY-LES-HAMEAUX

Une permanence sur les complémentaires santé le 20 octobre

Une nouvelle permanence sur les mutuelles santé est organisée le 20 octobre prochain, de 13 h 30 à 19 h, au centre social Schweitzer, à Magny.

Le lundi 20 octobre, une permanence organisée par le référent local de l'association Actiom (qui œuvre pour accompagner les administrés sur le sujet de la complémentaire santé, Ndlr) va se tenir de 13 h 30 à 19 h, au centre social Albert Schweitzer, à Magny-les-Hameaux, comme cela a déjà été le cas par le passé. « *La Ville a signé une convention de partenariat avec cette association de mutualisation et d'amélioration du pouvoir d'achat, afin de faciliter l'accès au soin aux Magnycois* », précise la commune dans son magazine municipal d'octobre. Cet événement sera l'occasion pour les habitants d'évaluer le type de mutuelle qui leur convient le mieux. Pour obtenir plus d'informations et prendre rendez-vous, appeler le 05 64 10 00 48.

■ EN BREF

SQY Un nouveau président à la Fondation UVSQ

Jean-Paul Carta, cofondateur et dirigeant de la société yvelinoise Carta-Rouxel, spécialisée en mécanique de précision, a été élu le 19 septembre et succède à Franck Monnier.



L'élection de Jean-Paul Carta « a été prise à l'unanimité par le conseil d'administration de la Fondation lors de sa réunion du vendredi 19 septembre 2025 ».

La Fondation UVSQ (dont le rôle est d'accompagner des projets portés par ses enseignants-chercheurs et ses étudiants, ayant pour objectif de relever les défis scientifiques, technologiques, économiques, sociaux et environnementaux auxquels notre société doit faire face, comme elle l'indique sur son site internet) a un nouvel homme fort. Jean-Paul Carta succède à Franck Monnier

à sa présidence, annonce l'UVSQ dans un communiqué précisant que « *cette décision a été prise à l'unanimité par le conseil d'administration de la Fondation lors de sa réunion du vendredi 19 septembre 2025* ».

Le nouveau président de la Fondation UVSQ n'est pas un inconnu au bataillon. Industriel renommé sur le territoire des Yvelines, il

dirige l'entreprise Carta-Rouxel (basée à Gargenville), spécialisée en mécanique de précision et qu'il a cofondée. Il est aussi, entre autres, élu au Conseil d'institut à l'IUT de Mantes (composante de l'UVSQ) depuis 2018, élu à la Chambre de commerce et d'industrie des Yvelines et au sein du conseil d'administration de la CPME 78 (Confédération des petites et moyennes entreprises).

« *Sous la présidence de Jean-Paul Carta, la Fondation UVSQ s'engage à renforcer son rayonnement sur le territoire des Yvelines, affirme l'université dans son communiqué. Le nouveau président a pour ambition de « désenclaver » certains secteurs et de faire de la Fondation un acteur clé pour les entreprises locales. Son premier chantier consistera à communiquer plus efficacement pour mieux faire connaître l'université et la Fondation auprès du monde économique.* » ■

PLAISIR Un apéro réno pour savoir comment bien ventiler son logement

L'Alec 78 organise un apéro réno sur le thème « Bien ventiler son logement » le 16 octobre à la mairie de Plaisir.

L'Agence locale de l'énergie et du climat Centre et Sud Yvelines (Alec 78) organise régulièrement des rendez-vous liés à la rénovation énergétique à SQY. Le prochain a lieu le 16 octobre à 18 h 30 à la mairie de Plaisir. Il s'agit d'un apéro réno sur le thème « *Bien ventiler son logement* ». « *Cet événement sera l'occasion de découvrir les principales questions qui se posent et les différentes solutions envisageables lors de la mise en place d'un système de ventilation efficace. Les participants pourront échanger sur leur projet, poser leurs questions et bénéficier des réponses des professionnels de l'isolation (complémentaires de celles du conseiller de l'ALEC 78 qui joue alors le rôle de tiers de confiance, garantissant la neutralité des propos)* », détaille l'Alec 78. Sur inscription, sur le site internet alec78.org.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

À SQY, les lauréats de la 7^e édition du budget participatif écologique sont nombreux

Les lauréats de la 7^e édition du budget participatif écologique et solidaire de la Région ont été dévoilés le 29 septembre. À SQY, de multiples projets vont être aidés.

► PIERRE PONLEVÉ

Les lauréats du 7^e budget participatif écologique et solidaire mis en place par la Région ont été dévoilés. À SQY, plusieurs communes et associations vont être aidées. La ville de Coignières, notamment, bénéficiera de financements pour pas moins de 17 projets (10 portés par la municipalité et 7 par l'association de la Manufacture de proximité de Coignières). Parmi ceux souhaités par la Ville, on peut citer les 7 000 euros obtenus pour moderniser l'éclairage des parkings du salon Saint-Exupéry « en remplaçant 16 lanternes défectueuses ou cassées par des modèles LED », précise la commune sur le site internet du budget de la Région.

10 000 euros vont également lui être octroyés pour promouvoir la renaturation de la ville par des plantations adaptées aux conditions locales, favorisant la biodiversité. « Le projet prévoit la renaturation de 3 sites en priorité : la maison de Voisinage, le jardin Le Nôtre, ainsi qu'une placette et/ou l'aménagement d'un rond-point », détaille la municipalité.

La Ville va, par ailleurs, obtenir une aide de 9 000 euros pour acquérir un véhicule électrique d'occasion afin de remplacer une voiture thermique en service depuis 2012. Quant à l'association de la Manufacture de proximité de Coignières, elle va recevoir, entre autres, 10 000 euros pour la création d'une cuisine extérieure mobile afin de favoriser l'accès au plus grand nombre à une alimentation saine.

La ville de Guyancourt va obtenir 1 000 euros pour pouvoir acheter des cendriers pour lutter contre la pollution des mégots. « La Ville a prévu d'acheter plusieurs types de cendriers adaptés aux usagers et aux lieux : des cendriers de gros volume pour les lieux où se regroupent les fumeurs, comme par exemple les salles de spectacle et les zones de pétanque, [ainsi que] des cendriers attractifs avec une question incitative à installer dans les lieux de passage », indique la municipalité.

La commune va également recevoir 1 000 euros pour l'achat de 2 souf-



Les lauréats de la 7^e édition du budget participatif écologique de la région ont été dévoilés le 29 septembre.

ILLUSTRATION LA GAZETTE DES SQY

fleurs électriques à destination des agents de la Ville, et 10 000 euros qui serviront à l'achat d'un véhicule électrique (un Pulse 4 de la marque Liger) destiné aux agents de nettoyage.

L'association Ressource & vous va bénéficier de 4 000 euros pour ouvrir un local permettant de recevoir les dépôts d'objets. Enfin, 10 000 euros pour l'association La Sauvegarde des

étangs de minière, pour proposer la plantation de haies chez les agriculteurs ou les maraîchers de SQY.

À Montigny, 1 000 euros vont être versés à la Ville pour mettre en place un verger au mail Musset, dans le parc de la Sourderie « pour renforcer les liens sociaux des habitants », précise la commune. L'association Défi pour l'environnement est basée à Montigny, s'est vue décerner 10 000 euros pour la fabrication d'une ruchette pédagogique, baptisée « Protège ton abeille », qui sera utilisable par les enseignants de 50 écoles maternelles et primaires en Île-de-France.

Les 5 projets déposés par la ville de Plaisir ont été retenus. Ainsi, 2 000 euros serviront à la création d'une classe nature à l'école Rabalais. 7 000 euros également alloués pour optimiser le tri sélectif dans les équipements publics. Les écoles Fournier et Verne vont obtenir 8 000 euros pour « la création de locaux poubelles adaptés pour accueillir tous les types de bacs de tri pour faciliter à 100 % le tri des déchets scolaires », a expliqué la municipalité sur son site internet.

Également prévue grâce à l'aide de la Région, la création d'un local poubelle écologique pour les écoles de Plaisir, conçu à partir de plastiques

non recyclables grâce à un procédé innovant. L'association Plaisir en transition va, elle, obtenir 1 000 euros pour réaliser quelques aménagements dans son jardin (pergola, panneaux d'accueil, plantes...).

Deux associations trappistes vont également être aidées. L'association Couleur d'avenir va obtenir 10 000 euros pour transformer un espace urbain en jardin potager collaboratif, en installant notamment une serre au jardin Thorez, à Trappes. Et l'association Virevoltez va pouvoir disposer de 7 000 euros afin d'agrandir son jardin partagé inclusif au square Yves Farge.

À Villepreux, c'est l'association le Rez'o qui va pouvoir mettre en place un atelier couture grâce aux 1 000 euros qu'elle a obtenus. Ils vont lui permettre d'acheter une machine à coudre et de la mettre à disposition des adhérents pour la création et la réparation de vêtements.

Enfin, à Voisins, l'association Les Allées parisiennes, va bénéficier de 2 000 euros qui serviront à la plantation d'un arbre remarquable (un tulipier de Virginie) dans les espaces verts de la résidence éponyme. Retrouvez tous les lauréats de SQY sur le site internet du budget participatif de la Région : <https://budgetparticipatif.smartidf.services>. ■

PLAISIR

Retour des ateliers maman-bébé dans la commune

Ces séances alliant yoga et échanges reviennent, et la prochaine aura lieu le 18 octobre.

Comme c'était déjà le cas il y a quelques mois, la commune de Plaisir accueille des ateliers maman-bébé, le 18 octobre de 10 à 12 h. Organisés par l'association Eden by Chloé (studio de yoga et pilates) dans ses locaux situés passage Langevin, ils consisteront en « 1 h de yoga maman-bébé adapté aux tout-petits, suivie d'1 h d'échanges conviviaux entre mamans, de rencontres entre bébés, le tout accompagné de boissons et de gourmandises maison », précise la municipalité de Plaisir sur son site internet. Les tarifs s'élèvent à 29 euros par duo, détails et inscriptions sur edenbychloe.fr.

■ EN BREF

GUYANCOURT Ligne 18 : des opérations de compensation écologique à la Mare Jarry

Ces plantations, s'inscrivant dans le cadre d'une compensation écologique demandée par la Ville à la Société des grands projets en raison des travaux de la future ligne 18 du métro, devraient débuter le 6 octobre.



Ces opérations concernent « la plantation d'arbres et de zones arbustives, l'ensemencement d'essences locales, la création d'une prairie diversifiée et [le] renforcement des haies existantes », indique la Ville.

En lien avec le chantier de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express, qui fera étape à Guyancourt, la Société des grands projets (SGP), chargée des travaux, doit réaliser (le coup d'envoi était pour le 6 octobre) des opérations de végétalisation sur le site guyancourtois de la Mare Jarry.

En l'occurrence, « la plantation d'arbres et de zones arbustives, l'ensemencement d'essences locales, la création d'une prairie diversifiée et [le] renforcement des haies existantes », indique la ville de Guyancourt sur sa page Facebook, précisant que ces travaux ces travaux sont « entièrement pris en charge »

par la SGP et « ont pour but de créer un environnement favorable à l'accueil de la biodiversité et de maintenir un cadre de vie qualitatif à Guyancourt ».

**Des travaux
« entièrement pris en charge »
par la SGP**

« Dans le cadre des travaux de la ligne 18, la Ville a demandé à la SGP [...] de s'engager à réaliser des mesures de compensation écologique sur le territoire de Guyancourt », est-il rappelé sur la publication Facebook. La municipalité souligne aussi que ces opérations s'inscrivent « dans la continuité des travaux de végétalisation de plusieurs lieux de la ville (déménagement de la place Jacques Brel, réaménagement du bassin Lewigie, renaturation du chemin de la petite Minière) ». ■

VILLEPREUX

La Ville propose une carte cadeau pour les jeunes pour Noël

Le CCAS de Villepreux propose une aide financière en vue de Noël, pour les familles comportant un enfant à charge âgé de 0 à 16 ans.

La ville de Villepreux pense déjà à Noël. Comme chaque année, le Centre communal d'action sociale (CCAS) propose une carte cadeau à destination des enfants de moins de 16 ans, pour pouvoir se faire plaisir à Noël. Les inscriptions, ouvertes depuis cet été, sont disponibles jusqu'au 17 octobre. Les seules conditions d'éligibilité à respecter pour les familles sont d'avoir un ou plusieurs enfants à charge âgés de 0 à 16 ans, et de résider à Villepreux depuis au moins 3 mois à la date de la demande. Pour bénéficier de ce coup de pouce financier, il faut remplir un formulaire d'inscription, à retirer à l'accueil du CCAS (qui se trouve au sein de la mairie), ou le télécharger sur le site internet villepreux.fr.

REJOIGNEZ LA TEAM Sepur



Construisons ensemble votre carrière

Pour découvrir nos
offres d'emploi
flashez ce QR code



FAITS DIVERS SÉCURITÉ

► PIERRE PONLEVÉ

Un homme de 30 ans, originaire de Maurepas, est passé devant le tribunal de Versailles, le 7 octobre, pour s'en être pris à son ex-compagne, qui réside à Jouars-Pontchartrain (78), deux jours plus tôt. Il s'en est également pris aux gendarmes de la brigade locale. Aux alentours de 3 h, dans la nuit du 5 octobre, il a été arrêté par les gendarmes après s'être invité au domicile de son ex-compagne, qui se préparait à aller se coucher après une soirée passée avec des amis. Lui n'était pas convié à cette fête.

4 ans de prison

« Il redoutait qu'elle ait rencontré un autre homme. Il avait surveillé ses réseaux sociaux. Et il savait qu'il y avait une fête à laquelle il n'était pas convié. Jalousie. Colère », indique un article de 78actu. Au domicile de son ex-compagne, après l'avoir menacée, il a semé le chaos en jetant des objets dans l'appartement. Prévenue, la gendarmerie arrive sur les lieux mais l'homme violent a déjà quitté les lieux. Les militaires l'interpellent peu après, non loin de là.

Pendant le trajet pour se rendre à la brigade, cet homme va gracieusement insulter les forces de l'ordre. Des propos tels que « Tu pues de la gueule ! » ou encore « Vous êtes des caniches » feront partie de ceux qu'il leur adressera. « À un rond-point, il tentera même de s'enfuir. Sans oublier la nuit agitée, ponctuée de cris et autres hurlements », poursuit le média local.

Yvelines Un Maurepasien de 30 ans condamné par le tribunal

Pour avoir harcelé et agressé son ex-compagne et s'en être pris aux forces de l'ordre, un Maurepasien de 30 ans a été condamné à 4 ans de prison.



Le tribunal judiciaire de Versailles a jugé un homme pour des violences commises envers son ex-compagne et des gendarmes.

Le prévenu a déjà été condamné 11 fois par le passé pour différents motifs (violences, menaces de mort, outrage...). Ces derniers mois, il n'a pas hésité à harceler son ex, allant jusqu'à l'appeler 300 fois par jour en numéro masqué. « Je ne veux pas qu'elle ait mon numéro », a-t-il déclaré lors de son procès. En précisant, « ne pas avoir respecté l'interdiction de contact du 15 janvier 2025, date à laquelle il avait déjà été condamné pour harcèlement et menaces de mort envers la même femme », mentionnent nos confrères.

Pour sa défense, il a mis en avant le fait qu'il n'a jamais été violent physiquement envers elle. « D'abord je ne l'ai pas tapée. Et je n'ai jamais tapé une femme. Elle, c'est un peu ma copine par alternance. On s'insulte tous les deux, tous les jours. En fait, je crois que j'ai été un imbécile par

amour », explique-t-il dans des propos rapportés par 78actu.

Vient le moment de parler des violences envers les gendarmes. Lui se place en victime assurant « que ce sont eux qui se sont arrêtés pour me taper »... Pour l'ensemble de ces faits, le prévenu a été condamné à 4 ans de prison avec incarcération immédiate, accompagné d'une interdiction de contact avec son ex-conjointe et de se rendre à son domicile de Jouars-Pontchartrain.

Après l'annonce du verdict, le prévenu lance à l'assemblée : « Il se passe quoi du coup ? Vous allez en prison, lui répond le tribunal. Et je paye comment les dommages et intérêts ? Je tapine ? Je T-A-P-I-N-E, épelle le prévenu en hurlant. Pour son bien et ne pas lui rajouter un outrage, son évacuation est ordonnée », concluent nos confrères. ■

Guyancourt Trois individus arrêtés en train de maquiller une voiture volée

Les policiers de la Bac ont appréhendé trois personnes qui étaient en train de changer les plaques d'immatriculation d'une voiture qui avait été récemment signalée volée.

À Guyancourt, dans la rue Alexandre Pouchkine, le vendredi 10 octobre aux alentours de minuit, les policiers de la Bac (Brigade anti-criminalité) se sont mis en planque pour surveiller un véhicule Santa Fe de la marque Hyundai, qui était déclaré volé depuis la veille. Le véhicule a en effet été géolocalisé dans cette rue.

Trois individus à bord d'une Peugeot 208 se sont présentés sur place, et l'un d'eux est monté à bord de la voiture volée. Pendant ce temps, les deux autres ont tenté de maquiller le véhicule dérobé en changeant ses plaques d'immatriculation. C'est à ce moment-là que la Bac décide d'interpeller les trois malfaiteurs. Âgés de 19 à 24 ans,

deux d'entre eux sont déjà connus des services de police. Dans les affaires des 3 individus, les policiers ont retrouvé une clé reprogrammée servant à ouvrir le Santa Fe, ainsi que deux jeux de plaques d'immatriculation. Les deux véhicules (Peugeot et Hyundai) ont été enlevés pour être fouillés par les forces de l'ordre. ■

SQY La police municipale intercommunale de Plaisir et des Clayes se dote de caméras piétons

Désormais, des caméras piétons seront utilisées lors des interventions des agents de la police municipale intercommunale de Plaisir et des Clayes-sous-Bois.

Les Villes de Plaisir et des Clayes-sous-Bois ont mutualisé leurs polices municipales en 2023, devenant ainsi un seul et même service de proximité. Le Syndicat intercommunal de prévention et de police de Plaisir/Les-Clayes-sous-Bois (SI3PC) a, par ailleurs, été créé en janvier 2023, quelque temps avant la mise en place de cette police.

Un an après la mise en place de cette nouvelle unité, le bilan s'est révélé positif. Et, depuis ce mois-ci, une nouveauté vient compléter le dispositif. Les agents de la police intercommunale utilisent désormais des caméras piétons qui pourront être allumées lors de leurs différentes interventions.

et les enregistrements audio capturés par les caméras, seront conservés pendant 1 mois maximum, « sauf lorsqu'elles sont extraites dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire », poursuit la municipalité plaisiroise.

« Aucun système de transmission permettant de visionner les images à distance, en temps réel, ne peut être mis en œuvre », complète la commune des Clayes sur son site internet. Elle précise en indiquant que seules certaines personnes peuvent accéder aux données : « Le responsable de la police municipale, les agents désignés et habilités, les officiers et agents de police judiciaire, les agents des services d'inspection générale de l'État, les agents



Les agents de la police municipale intercommunale de Plaisir et des Clayes vont dorénavant être équipés de caméras piétons.

« Dans un contexte où la sécurité et la transparence de l'action publique sont des attentes fortes des habitants, le Syndicat intercommunal de prévention et de police de Plaisir/Les-Clayes-sous-Bois a franchi une nouvelle étape en obtenant, par arrêté préfectoral du 24 juillet 2025, l'autorisation d'équiper ses agents de seize caméras piétons », précise un communiqué de la ville de Plaisir.

Ces caméras vont être portées par les policiers municipaux de manière visible, et permettront de prévenir des incidents au cours des interventions et d'établir un constat des infractions. Les images et les enregistrements sonores peuvent également être utilisés comme preuves en cas de poursuites.

« Les personnes filmées sont informées du démarrage de l'enregistrement tandis qu'un signal lumineux indique que la caméra est en fonctionnement », poursuit le communiqué. Les images

chargés de la formation et le maire, en qualité d'autorité disciplinaire ».

Quant aux habitants qui seraient filmés par ces caméras, conformément à un article du Code de la sécurité intérieure, « les usagers disposent des droits suivants : droit d'accès, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement », ajoute la ville de Plaisir. Pour ce faire, il faut contacter le SI3PC au 01 30 55 45 10 ou à contact@si3pc.fr.

Pour rappel, la police municipale est présente sur les territoires des deux communes 7j/7 de 7 h à 2 h. Elle a pour missions, entre autres, de prévenir et de lutter contre les incivilités pour préserver et améliorer le cadre de vie des habitants ; d'assister les personnes ; de relever les infractions routières et les excès de vitesse ; de gérer les véhicules ventouses ; de saisir la fourrière ou encore d'interpeller les mis en cause dans le cadre d'un crime ou d'un flagrant délit. ■

NOUVEAU À SAINT-CYR-L'ECOLE,

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE D'UN APPARTEMENT NEUF

Votre **3 pièces**
à partir de
218 000 €
(Parking inclus)



Une parenthèse naturelle en coeur de ville !

Des logements idéalement conçus grâce à leurs **prestations de qualité et leurs espaces de vie lumineux**.

Chaque détail de la vie quotidienne a été pensé pour offrir un **cadre de vie sur mesure pour toutes les familles**.

Appartements parfaitement situés au **29 rue Victorien Sardou**.

Chaque appartement bénéficie **d'un jardin, d'un balcon ou d'une terrasse**, conçus comme le prolongement de l'habitation.

Achetez en toute sérénité



Scannez-moi pour plus d'informations



- **Le + d'Apilogis** : vous bénéficiez d'un interlocuteur dédié pour vous accompagner tout au long du processus d'acquisition.

Avec APILOGIS, profitez de logements de qualité à un prix attractif, pour devenir propriétaire grâce au Bail Réel Solidaire¹ !

Découvrez nos appartements neufs du 2 au 4 pièces.

Le BRS est un dispositif d'accession sociale à prix encadré et accessible. Il permet de diminuer le coût d'achat jusqu'à 30%, en dissociant le terrain du bâti, sous condition d'en faire sa résidence principale.



www.apilogis.fr

09 72 03 52 10



¹Programme éligible au dispositif bail réel solidaire (BRS) et prix maîtrisé pour l'acquisition de sa résidence principale sous conditions de ressources. Apilogis, société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, société à capital variable ayant son siège social au 18, boulevard du Midi, 78200 Mantes-la-Jolie. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 304 708 589.

Basket L'ESC Trappes SQY basket tente désormais de survivre en Prénationale

Le club trappiste, qui voit ses ressources diminuer drastiquement sur fond de conflit de longue date avec la municipalité de Trappes, évolue désormais dans l'antichambre de l'échelon national.



L'ESCTSQY doit se battre sur le terrain pour son maintien en Prénationale (il a pour l'instant perdu tous ses matchs) mais aussi devant les tribunaux dans le conflit qui l'oppose au maire de Trappes.

ILLUSTRATION LA GAZETTE DE SQY

Il faut désormais regarder en Prénationale pour trouver trace de l'Étoile sportive des cheminots de Trappes-Saint-Quentin-en-Yvelines (ESCTSQY). Toujours empêtré dans un conflit avec le maire Génération.s de Trappes, Ali Rabeh, le club, qui avait été relégué en fin de saison dernière, a donc débuté son championnat dans cette division de l'échelon régional. Non sans mal, les deux premiers matchs n'ayant pu être disputés (le 1^{er} car l'accès au gymnase Mahier, où le club a l'habitude de disputer ses rencontres à domicile, n'a pas été rendu possible). Par la suite, l'ESCTSQY a bien pu jouer ses rencontres, avec un lourd bilan en sa défaveur (défaites 82-52 face à Coulommiers, 88-46 contre Bourg-la-Reine, et 83-42 face à Drancy). Mais être là et pouvoir encore disputer des compétitions est déjà une petite victoire.

« On aurait dû monter en N2 si on n'avait pas été complètement sabotés par la mairie »

« Nous négocions avec la Fédération pour qu'il y ait des reports, glisse, à propos des 2 1^{ers} matchs non tenus, Jacques Michelet, désormais vice-président du club depuis juin dernier (il a demandé en fin de saison dernière à être libéré de sa fonction de président en raison de son engagement dans la campagne municipale à Trappes, sur la liste de Dalale Belhout, actuelle élue d'opposition, Ndlr). Le maire a été désolé que l'on puisse reprendre une saison nouvelle, puisqu'il a tout fait pour que nous ayons un interdit d'engagement auprès de la Fédération et du Comité des Yvelines. Donc désolé pour lui, mais nous sommes bien engagés. »

Il faut dire qu'exister encore dans ce contexte de guerre ouverte et de longue date avec la municipalité (lire nos éditions du 29 avril 2025 et du 9 avril 2024), qui a notamment coupé toute subvention et créé un 2^e club de basket à Trappes, semble tenir du miracle. Mais « premièrement, nous avons su créer une auto-économie aussi bien en matériel qu'en équipements, qui a fait

que ça ne représentait pas une sortie financière, mais au contraire une rentrée », rappelle d'abord Jacques Michelet.

« Deuxièmement, nous avons fait appel à la générosité publique pour financer notre club. Je ne dirais pas que ça nous a rapporté des millions, bien sûr, mais ça nous a permis de participer à tenir et à faire face aux dépenses importantes pour les engagements, avec un peu de retard, poursuit-il. Nous avons réussi à négocier en présentant la réalité des choses à la Fédération, ça a été plus compliqué avec le Comité des Yvelines, car le maire de Trappes avait plus de poids sur eux, il les avait déjà utilisés pour avoir notre fichier, qu'il continue d'utiliser pour dispenser ses mensonges sur notre club auprès de nos adhérents. »

Des adhérents qui étaient au nombre de 211 en fin de saison dernière, après avoir chuté à 150 en cours de saison, selon le, désormais, vice-président. Il étaient encore 370 il y a 2 ans. « L'action de ce maire est très efficace, mais il n'atteint pas les objectifs qu'il s'était fixés de notre mort », glisse Jacques Michelet.

Le club doit néanmoins travailler dans des conditions de plus en plus précaires. Il a notamment été contraint de déménager son siège dans des locaux de plus en plus petits. Ceux qu'il occupe actuellement,

allée Saint-Exupéry, font 26 m². « On essaie de faire avec, soupire Jacques Michelet. On trouve des lieux de stockage chez les uns et les autres, de façon à pouvoir avoir un bureau et une place pour faire fonctionner quand même un peu l'administratif. On est dans des conditions de survie extrêmes. »

L'ESCTSQY s'est aussi une nouvelle fois, comme l'année dernière, vue refuser sa présence au forum des associations de Trappes, le 6 septembre. « Il a fallu une démarche judiciaire pour que nous puissions monter un petit stand non loin du lieu où se tenait la journée des associations (le gymnase Gagarine, Ndlr). Malgré cette décision judiciaire, [le maire] a cherché à nous écarter et à nous mettre à un feu rouge très loin du gymnase où se tenait cette journée. Nous avons quand même eu droit à l'intervention de la police avec les chiens », raconte le dirigeant. Le club a en revanche, là aussi comme en 2024, été accueilli au forum des associations de La Verrière une semaine plus tard.

La commune verriéroise qui accueille d'ailleurs certains créneaux d'entraînement de l'équipe trappiste. Car à Trappes, l'ESCTSQY se plaint de se voir régulièrement retirer des créneaux d'entraînement. « Le maire a fermé des créneaux au titre de leur utilisation par le nouveau club qu'il a créé, alors

même que ces créneaux sont inutilisés par ce nouveau club, d'après le vice-président. Devant ce vide des gymnases, nous avons demandé à les utiliser, ça nous a été refusé. »

Évidemment, il est prévu que les hostilités entre le club et la Ville se règlent devant les tribunaux, avec plusieurs volets, et des dates de procès en attente. « Le procès qui devait arriver en juin a été reculé en septembre, et de septembre à novembre », annonce Jacques Michelet. Ces échéances concernent les procès administratifs. Concernant le volet pénal, à savoir notamment une plainte du club contre le maire pour diffamation, « On espère que ça se fasse dans les délais maintenant les plus rapprochés », évoque le vice-président. « Non seulement [le maire] n'a pas tenu ses engagements conventionnels, mais il a exigé auprès de la trésorerie nationale que nous remboursions les sommes très réduites, autrement dit le quart de la subvention, qui avait été néanmoins versée. Et il ne s'est pas arrêté là, il nous demande maintenant le remboursement des 5 dernières années de subventions qui nous ont été versées au titre que nous n'aurions pas tenu nos engagements. »

En attendant le combat judiciaire, c'est bien sur le terrain sportif que le club doit se battre. Et dans ce contexte, l'objectif est bien sûr le maintien. « Nous n'avons pas pu financer l'encadrement professionnel qui était nécessaire, ni maintenir en place des joueurs qui avaient le niveau de la N2 », avance Jacques Michelet, qui estime que l'« on aurait dû monter en N2 si on n'avait pas été complètement sabotés par la mairie ».

Ces joueurs de niveau N2, suite à la relégation de N3 en Prénationale la saison dernière, « on ne pouvait pas leur demander de rester en Prénationale, poursuit-il. Donc nous avons fait une équipe en Prénationale qui est une équipe de jeunes sans expérience, plus 2 anciens [qui] sont en même temps membres de notre comité directeur ». C'est, comme la saison passée, le trésorier et manager général Nacer Belgacem qui entraîne l'équipe seniors. Une équipe qui doit donc se battre à la fois pour sa survie administrative et sportive. Elle jouera son prochain match le 18 octobre, à Paris sur le parquet de l'USD Charonne, pour tenter d'obtenir sa 1^{re} victoire. Jacques Michelet, lui, se dit « totalement confiant » quant au fait que le club puisse aller au bout de son championnat. ■

Football Coupe des Yvelines : 5 clubs de SQY accèdent au 3^e tour

Voisins, Maurepas, Guyancourt, Montigny et Plaisir se sont imposés lors du 2^e tour de Coupe des Yvelines, qui se déroulait le 12 octobre.

Le 2^e tour de la Coupe des Yvelines se tenait le 12 octobre. Parmi les 8 équipes de SQY engagées, 5 ont obtenu le droit de poursuivre l'aventure. Voisins (relégué en D2 en fin de saison dernière) a disposé du Chesnay (4-2), pourtant pensionnaire de l'élite départementale. Maurepas (également en D2) a eu plus de mal, puisqu'il a fallu les tirs au but (0-0, 6 tab à 5) pour que les Maurepasiens se qualifient face au FC Vallée 78, club de la même division. Guyancourt s'est de son côté nettement imposé face à Marly-le-Roi (2-0), dans un choc entre formations de D1. Même score en faveur de Montigny face au Vinsky FC dans un duel entre équipes de 2^e division départementale. Enfin, Plaisir (D1) est le seul club saint-quentinois à s'être qualifié à l'extérieur lors de ce 2^e tour, et de quelle manière. Les Plaisirois l'ont emporté 7-0 sur la pelouse du Andrézy FC, qui évolue 3 divisions plus bas.

Du côté des éliminés, Les Clayes (D3) a été défait aux tirs au but à domicile par Vélizy, club de D2 (2-2, 4 tab à 2). Même sort pour Villepreux (D5) face à Triel, équipe de D3 (là aussi 4 tab à 2 après un nul 2-2). Déception également pour la réserve de Trappes, pensionnaire de D2, battue chez elle par Chambourcy (D2) sur le score de 3-2. Le 3^e tour est programmé le 16 novembre. ■

Rugby Plaisir pulvérise le Scuf et se relance

Après 2 défaites de suite qui avaient suivi une victoire inaugurale, Plaisir a relevé la tête lors de la 4^e journée de Fédérale 2, le 12 octobre. Et pas n'importe comment. En déplacement sur le terrain du Scuf, les Plaisirois ont étrillé leur adversaire sur le score de 41-5, empochant bien sûr une victoire bonifiée. Au classement, ils réintègrent le top 6, synonyme de qualification pour les phases finales (ils sont 5^{es} à égalité avec Caen). Prochain rendez-vous le 19 octobre, face à Roubaix, actuel 9^e dans cette poule de 12 équipes. ■

REJOINDRE SUEZ, C'EST AGIR CHAQUE JOUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT.

**Des métiers passionnants,
des opportunités de carrière
pour révéler vos talents.**

Rejoindre SUEZ, c'est rejoindre un groupe qui cherche à faire bouger les choses, avoir de l'impact, le tout dans un environnement de travail inclusif et favorable.

Avec nous, construisez votre carrière dans une entreprise engagée au service de l'environnement, y compris le vôtre !

**Prêts à exercer un métier qui a du sens
et à relever les défis environnementaux
d'aujourd'hui et de demain ?**

Rejoignez-nous ! SUEZ recrute des managers, des techniciens de réseau eau potable et assainissement, des électromécaniciens, des techniciens de traitement, des agents de réseau eau potable et assainissement, des automaticiens...

Retrouvez toutes nos offres sur notre site carrière.

C'est par ici !



40

**C'est le nombre de postes à pourvoir
sur l'ouest de l'Île-de-France**



CULTURE LOISIRS

► ALEXIS CIMOLINO

Guyancourt Yann Arthus-Bertrand vient présenter son exposition ce mercredi

Le photographe et réalisateur engagé pour la planète sera présent le 15 octobre à la salle d'exposition pour le vernissage de Legacy. Une vie de photographe réalisateur, expo à l'affiche jusqu'au 3 janvier.



Yann Arthus-Bertrand s'est rendu plusieurs fois à SQY ces dernières années, comme ici en 2021 pour une expo photo à Montigny.

La ville de Guyancourt aura l'honneur de recevoir, le 15 octobre, Yann Arthus-Bertrand. Le photographe et réalisateur sera présent pour le vernissage (programmé à 18 h 30 ce jour-là) de son exposition, intitulée Legacy. Une vie de photographe réalisateur, à l'affiche jusqu'au 3 janvier à la salle d'exposition de la maison de quartier Monod, à Villaroy. « L'événement marque le coup d'envoi d'une programmation culturelle exceptionnelle, imaginée pour rendre hommage à son œuvre et prolonger la réflexion qu'elle inspire », indique la Ville dans un communiqué.

Cette exposition rétrospective revient sur 40 ans de travail photographique de Yann Arthus-Bertrand. « Au-delà de l'esthétisme de ses œuvres, tous les combats du photographe, reporter, réalisateur et militant écologiste, y sont présents. Les 4 séries de photos présentées sont intimement liées à son parcours de vie. Ses années au sein de la réserve du Massai Mara, en Afrique, au Kenya, où il a immortalisé des lions avec son objectif, celles où, pilote de montgolfière et spécialiste de la photographie aérienne, il s'est lancé dans le projet "la Terre Vue du Ciel", celles encore où l'artiste a choisi de mettre en lumière les Français au travers de portraits, et la relation entre l'homme et l'animal avec des clichés d'éleveurs et de leurs

bestiaux. Cette exposition est un témoignage unique sur notre monde et l'héritage que nous allons laisser aux générations futures », détaille le magazine municipal de Guyancourt.

Cette exposition rétrospective revient sur 40 ans de travail photographique de Yann Arthus-Bertrand

L'exposition est accessible librement les mardis et vendredis de 16 à 19 h, ainsi que les mercredis et samedis de 10 à 13 h et de 14 à 18 h. En lien avec celle-ci, plusieurs ateliers (sur réservation) sont organisés : un atelier culinaire lors duquel sera préparé le buffet du vernissage le 15 octobre de 14 à 16 h (espace Monod), une visite guidée de l'exposition accompagnée d'un atelier créatif le 5 novembre de 10 à 12 h,

et la projection du documentaire NATURE. Pour une réconciliation (en présence de nouveau de Yann Arthus-Bertrand) le 22 novembre à 16 h 30 à la Batterie, et une table ronde le 4 décembre à 20 h 30 à l'espace Monod.

Pour rappel, Yann Arthus-Bertrand, par ailleurs militant écologiste (il a créé la fondation GoodPlanet participant notamment à des projets de reforestations et de développements d'énergies renouvelables), était déjà venu à SQY ces dernières années. En 2021, il s'était rendu à Montigny-le-Bretonneux pour une expo photo Laudato si' (tirée de l'encyclique du pape François). En 2023, il était présent à La Verrière pour la projection de son film Legacy. ■

Plaisir

André Manoukian au théâtre Coluche ce vendredi

Le musicien se produira dans le cadre d'un seul en scène où il livre au piano quelques anecdotes sur l'histoire de la musique.

André Manoukian, qui s'est déjà produit plusieurs fois à SQY, sera présent au théâtre Coluche, à Plaisir, le 17 octobre à partir de 20 h 30. Le musicien de jazz y fera étape dans le cadre de son spectacle Les Notes qui s'aiment, un seul en scène mêlant musique et théâtre, où « André Manoukian révèle l'histoire fascinante et décalée de la musique, seul au piano, en explorant des anecdotes surprenantes et des questions insolites », rapporte le site internet de la FNAC.

« Savez-vous que le premier microsil- lon a été inventé dans une pyramide

égyptienne ? Pourquoi les chanteurs à la voix aiguë affolent les filles ? L'expression "Con comme un ténor" est-elle justifiée par les lois de l'acoustique ? Comment l'exécution de Robespierre a-t-elle déclenché la naissance du Jazz ? André Manoukian, seul au piano, apporte des réponses à ces questions fondamentales. Il dévoile les secrets des grands compositeurs, et montre comment exprimer ses sentiments en musique. », développe le théâtre Coluche sur son site internet. Les prix des places vont de 14 à 32 euros, réservations via kiosq.sqy.fr. ■

Guyancourt

JP Nataf et Archimède à la Batterie ce vendredi

Le chanteur du groupe Les Innocents, notamment connu pour le titre L'Autre Finistère, et le groupe Archimède, partagent la scène le 17 octobre à Guyancourt.

C'est un mariage qui a visiblement pris et s'invite sur la scène de la Batterie, à Guyancourt, le 17 octobre à partir de 20 h 30. JP Nataf, chanteur du groupe Les Innocents (connu notamment pour les titres L'Autre Finistère et Un monde parfait dans les années 90) et le groupe mayennais Archimède, 20 ans de carrière et 2 nominations aux Victoires de la musique au compteur, se produiront ensemble.

« Le groupe Archimède partage la scène avec JP Nataf pour un co-plateau unique de ballades pop-rock et de textes engagés, sous le signe de la com-

plicité et de la sensibilité », annonce ainsi la description du concert.

« [Archimède] a toujours, dès le début de sa carrière, été admirateur des Innocents, poursuit la description. Au fil de leurs parcours, les 2 groupes se croisent, se rencontrent. Une complicité naît entre eux, avec une correspondance dans le style : tonus rock et dentelle pop ! Suite à cette retrouvaille entre les frères Boissard (les 2 leaders d'Archimède, Ndlr) et JP Nataf, l'idée d'un co-plateau a émergé et se concrétise enfin [...] ». Les tarifs des places vont de 8,75 à 25 euros, réservations via kiosq.sqy.fr. ■

Montigny Retour d'Art Manet ce week-end

Ce salon d'art contemporain revient pour une 22^e édition, les 18 et 19 octobre à la Ferme du Manet. Une quarantaine d'artistes devraient être présents.

« C'est le rendez-vous incontournable des amateurs d'art de la région. » Sur son site internet, la commune de Montigny-le-Bretonneux qualifie ainsi la tenue d'Art Manet, dont la 22^e édition est prévue les samedi 18 et dimanche 19 octobre, à la Ferme du Manet. Comme chaque année, l'événement est organisé par le Lions club Montigny les 3 villages (qui organise d'autres événements, comme la Prairiale, participe au Téléthon, et multiplie les actions solidaires à Montigny).

Ce salon d'art contemporain « permet de rencontrer un large panel

d'artistes qui viennent présenter et vendre leurs œuvres », indiquent les organisateurs dans un communiqué, ajoutant que « la vocation de notre manifestation est également de promouvoir l'art auprès du jeune public », puisque « 2 prix seront décernés aux écoles lauréates de notre concours d'affiches (organisé dans les centres de loisirs, Ndlr) sur le thème "Les oiseaux unissent le monde" ».

Les autres prix seront bien sûr, comme d'habitude, décernés à des artistes participant au salon : prix de la Ville, prix du Lions club, et prix du public pour lequel les

visiteurs sont invités à voter pour désigner leur artiste favori. Au total, 43 artistes aux styles et techniques différents (peinture, sculpture, plasticiens, photographes, estampes en sérigraphie, émaux et de nombreux artistes "inclassables") sont attendus. Parmi eux, le peintre Michel Colombin, invité d'honneur cette année, « reconnu comme étant dans la lignée des artistes qui ont fait du "purisme" le dernier grand mouvement artistique français avant le surréalisme », est-il décrit dans le communiqué des organisateurs.



L'année dernière, l'événement avait attiré plus de 1 000 visiteurs.

L'entrée à l'événement est libre et gratuite. Buvette et restauration sur place, ainsi qu'une tombola (tarif 2,50 euros) permettant à l'heureux gagnant de repartir avec une œuvre de son choix parmi celles sélectionnées par le Lions club. Les recettes de la manifestation sont entièrement reversées à des associations

(thèmes privilégiés : alzheimer, maltraitance et handicap). Le salon est ouvert de 10 à 19 h le samedi, et de 10 à 18 h le dimanche. Vernissage le samedi à 11 h 30, remise des prix le dimanche à 18 h. Détails sur montigny78.fr. L'année dernière, Art Manet avait accueilli plus de 1000 visiteurs. ■



La Gazette Saint-Quentin-en-Yvelines

Rédacteur en chef adjoint :
Alexis Cimolino
alexis.cimolino@lagazette-sqy.fr

Actualités, sport, culture :
Alexis Cimolino
alexis.cimolino@lagazette-sqy.fr

Actualités, faits divers :
Pierre Ponlevé
pierre.ponleve@lagazette-sqy.fr

**Directeur de la publication,
éditeur et rédacteur en chef :**
Lahbib Eddaoudi
le@lagazette-yvelines.fr

Publicité :
Lahbib Eddaoudi
pub@lagazette-sqy.fr

Conception graphique :
Mélanie Carvalho
melanie.carvalho@lagazette-sqy.fr

Imprimeur : Paris Offset Print, 30, rue Raspail 93120 La Courneuve

ISSN : 2646-3733 - Dépôt légal : 10-2025
Edité par *La Gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines*, société par actions simplifiée. Adresse : 9, rue des Valmonts 78180 Mantes-la-Ville.

Ne pas jeter sur la voie publique.

JEUX

SUDOKU : niveau facile

6		9		5				2
				3	4		9	5
7	5	4	2	9		1	6	
	1			6		2		9
9	6			1	3		4	
		5	9			3		6
1	9		8			7		4
				7		8	9	
	8	7	4	3				1

SUDOKU : niveau difficile

	5				1	8	7	
		7		2		4		1
					8			
4					2		6	8
		9		5	3		1	
	2		8			3		
9					5			
3		4					8	
			3		4			6

Solutions de La Gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines n° 330 du 7 octobre 2025 :

6	8	3	1	4	5	2	7	9
2	9	5	6	8	7	4	3	1
7	1	4	2	3	9	6	5	8
4	6	9	5	1	3	8	2	7
5	7	8	4	2	6	1	9	3
3	2	1	7	9	8	5	6	4
1	4	7	3	5	2	9	8	6
9	5	6	8	7	1	3	4	2
8	3	2	9	6	4	7	1	5

2	1	4	5	3	7	6	8	9
8	5	9	2	6	1	3	7	4
7	3	6	9	4	8	2	1	5
9	2	1	7	5	4	8	6	3
6	7	3	8	2	9	5	4	1
4	8	5	3	1	6	9	2	7
1	4	2	6	9	3	7	5	8
5	9	8	4	7	2	1	3	6
3	6	7	1	8	5	4	9	2

Ces grilles Sudoku vous sont proposées grâce à Thibaut Bernard, auteur du logiciel gratuit et libre de diffusion du site internet alphaquark.com.

**Vous êtes entrepreneur,
commerçant, artisan,
vous désirez passer votre publicité
dans notre journal ?**



Faites appel à nous !

pub@lagazette-sqy.fr



Yvelines • Hauts-de-Seine



**CHÂTEAUX
ET MONUMENTS**



**MUSÉES ET MAISONS
D'ARTISTES**



**NATURE, SPORT
ET LOISIRS**



**SPECTACLES
ET ÉVÉNEMENTS**

**vos SORTIES
à PRIX RÉDUITS**



Télécharger gratuitement l'application !

pass
DESTINATION
YVELINES • HAUTS-DE-SEINE